



REGLEMENTS PARTICULIERS du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

SENIORS MASCULINS DIVISION 2 DEPARTEMENTALE

Article 1 La **DIVISION 2** est dotée du challenge départemental.
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution.

Article 2 :

Seuls sont qualifiés les joueurs Seniors et Moins de 18 nés en 94 régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Sanction : perte du match par pénalité.

Article 3 : Obligations : Voir tableau des obligations

Article 4 : FORMULE

Deux poules de 12 équipes. Durée des rencontres : 2 x 30mn.
Phase finale : 20/05/2012 ou 27/05/2012.

Les 5 premières équipes de chaque poule disputeront un match simple pour nous permettre d'établir un classement de 1 à 10.

Les équipes de la poule A reçoivent les années impaires et les équipes de la poule B les années paires.

L'équipe terminant première est déclarée **Champion du Bas-Rhin** et, est qualifiée pour la finale **Inter départementale**.

Article 5 : ACCESSION

Les équipes terminant aux 4 premières places de la poule de classement accèdent automatiquement en Division 1. Cependant, s'agissant de l'équipe d'un club dont une autre équipe opérera en Division 1 Départementale, elle ne peut accéder à cette division. La première équipe suivante ne répondant pas à ce critère accède automatiquement à sa place, si elle est classée dans les cinq premiers.

Article 6 :

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées supplémentaires peuvent être prononcées.

Article 7 :

Il est rappelé aux clubs recevants les modalités de l'article du paragraphe 5 du Règlement Général des Epreuves Départementales.